

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'AUTIGNAC

PRINCIPAL

Numéro SIRET : 21340018700018

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE MURVIEL LES BEZIERS

M 14

BUDGET PRIMITIF

voqué par nature

ANNEE 2020

SOMMAIRE

pages			
	I. Informations générales (6)		
p.	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes (7)	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p.	A1.01 - Présentation croisée par fonction - Opérations non ventilées		
p.	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
p.	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
p.	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
p.	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
p.	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
p.	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
p.	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.	A4 - Etat des provisions		
p.	A5 - Etalement des provisions		
p.	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
p.	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.(2)		
p.	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)		
p.	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM- Invest. (3)		
p.	A8 - Etat des charges transférées		
p.	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
p.	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
p.	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.	B1.5- Etat des autres engagements donnés		
p.	B1.6 - Etat des engagements reçus		
p.	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
p.	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
p.	C1 - Etat du personnel		
p.	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)		
p.	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		
p.	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
p.	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
p.	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
p.	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-4 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

34018	COMMUNE D'AUTIGNAC	BUDGET 2020
-------	--------------------	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	911
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : COM COM AVANT MONTS	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'appliquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit de la moyenne de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont :

- budgétaires (délibération n° du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	742 840,00	742 840,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		742 840,00	742 840,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	837 020,92	561 946,76
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	83 222,68	136 858,88
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		221 437,96
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		920 243,60	920 243,60

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		1 663 083,60	1 663 083,60
----------------------------	--	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2019 (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	244 000,00			240 368,56	240 368,56
012	CHARGES DE PERSONNEL	304 700,00			315 700,00	315 700,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	2 000,00				
65	Autres charges de gestion courante	64 000,00			61 732,00	61 732,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	614 700,00			617 800,56	617 800,56
66	Charges financières	24 000,00			23 000,00	23 000,00
68	Dotations aux provisions (4)					
67	Charges exceptionnelles	3 000,00			2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	641 700,00			642 800,56	642 800,56
023	Virement à la section d'investissement (5)	98 000,00			100 039,44	100 039,44
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	98 000,00			100 039,44	100 039,44
	TOTAL	739 700,00			742 840,00	742 840,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	742 840,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2019 (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	4 000,00			10 000,00	10 000,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	15 700,00			16 400,00	16 400,00
73	Impôts et taxes	455 000,00			465 440,00	465 440,00
74	Dotations, subventions de participations	230 000,00			216 000,00	216 000,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00			35 000,00	35 000,00
	Total des recettes de gestion courante	739 700,00			742 840,00	742 840,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	739 700,00			742 840,00	742 840,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	739 700,00			742 840,00	742 840,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	742 840,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	100 039,44
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...)
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2019 (1)	Restes à réaliser (2019 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées	31 000,00			31 000,00	31 000,00
21	Immobilisations corporelles	15 000,00				
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	738 211,50	83 222,68		767 735,92	850 958,60
	Total des dépenses d'équipement	784 211,50	83 222,68		798 735,92	881 958,60
10	Dotations, fonds et réserves	4 000,00			4 285,00	4 285,00
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00			34 000,00	34 000,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues					
	Total des dépenses financières	34 000,00			38 285,00	38 285,00
45...1	Total des opé.pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	818 211,50	83 222,68		837 020,92	920 243,60
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	818 211,50	83 222,68		837 020,92	920 243,60

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	920 243,60
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2019 (1)	Restes à réaliser (2019 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	310 832,59	136 858,88		76 440,40	213 299,28
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	15 000,00				
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	325 832,59	136 858,88		76 440,40	213 299,28
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	100 000,00			79 000,00	79 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	244 966,05			306 466,92	306 466,92
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	35 000,00				
	Total des recettes financières	379 966,05			385 466,92	385 466,92
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	705 798,64	136 858,88		461 907,32	598 766,20
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	98 000,00			100 039,44	100 039,44
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	98 000,00			100 039,44	100 039,44
	TOTAL	803 798,64	136 858,88		561 946,76	698 805,64

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	221 437,96
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	920 243,60
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	100 039,44
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 1

1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	240 368,56		240 368,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	315 700,00		315 700,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	61 732,00		61 732,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	23 000,00		23 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		100 039,44	100 039,44
	Dépenses de fonctionnement - Total	642 800,56	100 039,44	742 840,00
				+
				=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
				742 840,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves	4 285,00		4 285,00
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	34 000,00		34 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement	850 958,60		850 958,60
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées	31 000,00		31 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	920 243,60		920 243,60
				+
				=
				D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE
				=
				TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
				920 243,60

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi -budgétaires ;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation . En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur .

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 400,00		16 400,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en regie</i>			
73	Impôts et taxes	465 440,00		465 440,00
74	Dotations, subventions de participations	216 000,00		216 000,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00		35 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	742 840,00		742 840,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	742 840,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	79 000,00		79 000,00
13	Subventions d'investissement	213 299,28		213 299,28
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)</i>			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin.</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		100 039,44	100 039,44
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total	292 299,28	100 039,44	392 338,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	221 437,96
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	306 466,92
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	920 243,60
---	-------------------

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2019	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	244 000,00		240 368,56
60	Achats & variation des stocks	129 000,00		109 000,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00		10 000,00
60612	Énergie-Électricité	55 000,00		55 000,00
60622	Carburants	3 500,00		3 500,00
60623	Alimentation	20 000,00		
60631	Fournitures d'entretien	7 500,00		7 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00		5 000,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00		10 000,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00		2 000,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00		3 500,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	2 000,00		2 000,00
6067	Fournitures scolaires	4 500,00		4 500,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00		6 000,00
61	Services extérieurs	75 000,00		90 868,56
611	Contrats de prestations de services			20 000,00
6135	Locations mobilières	5 500,00		
61521	Terrains	2 000,00		
615221	Bâtiments publics	10 000,00		10 000,00
615228	Autres bâtiments	1 000,00		1 000,00
615231	Voiries	8 000,00		8 000,00
615232	Réseaux	20 000,00		20 000,00
61551	Matériel roulant	3 000,00		2 120,11
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00		248,45
6156	Maintenance	6 000,00		10 000,00
6161	Multirisques	12 000,00		10 000,00
6168	Autres			3 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00		1 500,00
6188	Autres frais divers	5 000,00		5 000,00
62	Autres services extérieurs	34 700,00		35 200,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00		1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00		1 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00		
6232	Fêtes et cérémonies	18 000,00		18 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00		1 500,00
6251	Voyages et déplacements	200,00		700,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00		3 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00		10 000,00
63512	Taxes foncières	5 300,00		5 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	304 700,00		315 700,00
6331	Versement de transport	500,00		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00		200,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	2 500,00		3 000,00
64	Charges de personnel	301 500,00		312 500,00
6411	Personnel titulaire	165 000,00		165 000,00
6413	Personnel non titulaire	20 000,00		10 000,00
64162	Emplois d'avenir	15 000,00		45 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 000,00		31 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	45 000,00		45 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 000,00		13 000,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	2 500,00		2 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00		1 000,00
014	Atténuations de produits	2 000,00		
739211	Attributions de compensation	2 000,00		
65	Autres charges de gestion courante	64 000,00		61 732,00
6531	Indemnités	20 000,00		20 000,00
6533	Cotisations de retraite	1 000,00		1 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables			132,00
6541	Créances admises en non-valeur			132,00
6553	Service d'incendie	20 000,00		21 000,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	3 500,00		3 600,00
6573	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	8 500,00		4 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	11 000,00		12 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2019	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	614 700,00		617 800,56

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2019	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	24 000,00		23 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 000,00		23 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 000,00		2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00		2 000,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	641 700,00		642 800,56
023	Virement à la section d'investissement	98 000,00		100 039,44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	98 000,00		100 039,44
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	98 000,00		100 039,44
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	739 700,00		742 840,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (8)			
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)			
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			742 840,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. p. 4 IB - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2019	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges	4 000,00		10 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	4 000,00		10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 700,00		16 400,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	500,00		300,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	15 000,00		16 000,00
70688	Autres prestations de services	200,00		100,00
73	Impôts et taxes	455 000,00		465 440,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	440 000,00		450 000,00
73211	Attribution de compensation			440,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	15 000,00		15 000,00
74	Dotations, subventions de participations	230 000,00		216 000,00
7411	Dotation forfaitaire	100 000,00		101 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale			50 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	100 000,00		35 000,00
74834	État-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	30 000,00		30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00		35 000,00
752	Revenus des immeubles	35 000,00		35 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	739 700,00		742 840,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2019	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	739 700,00		742 840,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	739 700,00		742 840,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (8)				
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)				
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				742 840,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DJ 040* ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2019	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équipement versées	31 000,00		31 000,00
20422	Bâtiments et installations	31 000,00		31 000,00
21	Immobilisations corporelles	15 000,00		
21728	Autres agencements et aménagements de terrains	15 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total individualisé en opérations (5)	738 211,50		767 735,92
100	BATIMENTS COMMUNAUX	69 788,39		65 100,00
101	RESTRUCTURATION ESPACE JOURFIER	7 195,82		
103	HOTEL DE VILLE	10 137,21		
112	ECOLES	58 415,04		60 700,00
128	AMENAGEMENTS URBAINS	11 639,13		10 500,00
134	BIBLIOTHEQUE	5 185,90		
146	ATELIERS-HANGAR MUNICIPAUX	12 188,79		18 560,00
155	VOIRIE RURALE	19 101,68		90 000,00
162	VOIRIE COMMUNALE	513 109,28		477 875,92
163	TERRAINS SPORT	9 692,29		20 000,00
172	SALLE POLYVALENTE	11 757,61		5 000,00
185	ECLAIRAGE PUBLIC	4 789,22		
194	EGLISE	2 117,20		10 000,00
196	CIMETIERES	2 135,60		
208	EQUIPEMENT BUREAUTIQUE	958,34		10 000,00
	Total des dépenses d'équipement	784 211,50		798 735,92
10	Dotations, fonds et réserves	4 000,00		4 285,00
10223	T.L.E.	4 000,00		
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité			4 285,00
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00		34 000,00
1641	Emprunts en euros	30 000,00		34 000,00
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des dépenses financières	34 000,00		38 285,00
45...1.	Opé. pour compte de tiers (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES	818 211,50		837 020,92

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2019	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	818 211,50		837 020,92
				+
	RESTES A REALISER N-1 (9)			83 222,68
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			920 243,60

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* ;
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2019	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)	310 832,59		76 440,40
1311	État et établissements nationaux	114 798,40		
1316	Autres établissements publics locaux	15 000,00		
1321	État et établissements nationaux	38 700,00		25 150,40
1322	Régions	92 334,19		
1323	Départements	20 000,00		51 290,00
13251	GFP de rattachement	30 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	15 000,00		
21728	Autres agencements et aménagements de terrains	15 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	325 832,59		76 440,40
10	Dotations, fonds et réserves	344 966,05		385 466,92
10222	F.C.T.V.A.	90 000,00		64 000,00
10223	T.L.E.	10 000,00		
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité			15 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	244 966,05		306 466,92
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations	35 000,00		
	Total des recettes financières	379 966,05		385 466,92
45...2.	Opé. pour compte de tiers (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	705 798,64		461 907,32

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2019	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	98 000,00		100 039,44
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	98 000,00		100 039,44
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	98 000,00		100 039,44
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	803 798,64		561 946,76
				+
	RESTES A REALISER N-1 (9)			136 858,88
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			221 437,96
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			920 243,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(9) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 100

LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2020	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	189 134,02			65 100,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	2 100,04			64 000,00	
21318	Autres bâtiments publics				64 000,00	
2184	Mobilier	2 100,04				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	187 033,98			1 100,00	
2313	Constructions	187 033,98			1 100,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		15 000,00
13	Subventions d'investissement		15 000,00
1321	État et établissements nationaux		15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	50 100,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 112

LIBELLE : ECOLES

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2020	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	281 833,15			60 700,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	19 558,92			59 200,00	
21312	Bâtiments scolaires				55 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques				200,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 875,16			2 000,00	
2184	Mobilier	10 683,76			2 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	262 274,23			1 500,00	
2313	Constructions	262 274,23			1 500,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		16 390,40
13	Subventions d'investissement		16 390,40
1321	État et établissements nationaux		10 150,40
1323	Départements		6 240,00
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	44 309,60
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 128
LIBELLE : AMENAGEMENTS URBAINS
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2020	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	153 546,70			10 500,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	96 525,24			10 000,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	87 295,70				
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques				10 000,00	
2184	Mobilier	9 229,54				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	57 021,46			500,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	57 021,46			500,00	

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	10 500,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 146
LIBELLE : ATELIERS-HANGAR MUNICIPAUX
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2020	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	61 903,09			18 560,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	61 903,09			17 000,00	
21571	Matériel roulant	14 114,66				
21578	Autre matériel et outillage de voirie	44 314,27			17 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 626,66				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours				1 560,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques				1 560,00	

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	18 560,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 155

LIBELLE : VOIRIE RURALE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2020	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	45 096,13			90 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles				90 000,00	
2151	Réseaux de voirie				90 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	45 096,13				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	45 096,13				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	90 000,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 162

LIBELLE : VOIRIE COMMUNALE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2020	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	1 458 917,85	83 222,68		477 875,92	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	17 210,93			15 000,00	
2111	Terrains nus				15 000,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	17 210,93				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	1 441 706,92	83 222,68		462 875,92	
2313	Constructions	2 732,40				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 438 974,52	83 222,68		462 875,92	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	136 858,88	45 050,00
13	Subventions d'investissement	136 858,88	45 050,00
1321	État et établissements nationaux	79 858,88	
1323	Départements	57 000,00	45 050,00
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	379 189,72
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 163

LIBELLE : TERRAINS SPORT

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2020	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	236 882,49			20 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles				20 000,00	
2138	Autres constructions				20 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	236 882,49				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	236 882,49				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	20 000,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 172

LIBELLE : SALLE POLYVALENTE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2020	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	79 903,12			5 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	8 676,89			5 000,00	
2184	Mobilier	8 676,89			5 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	71 226,23				
2313	Constructions	56 187,91				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	15 038,32				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	5 000,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 194

LIBELLE : EGLISE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2020	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	40 749,17			10 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles				10 000,00	
21318	Autres bâtiments publics				10 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	40 749,17				
2313	Constructions	37 366,37				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 382,80				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	10 000,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 208
LIBELLE : EQUIPEMENT BUREAUTIQUE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2020	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	32 212,71			10 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	32 212,71			10 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	32 212,71			10 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	10 000,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisat. (1)	Date de 1er rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodi- cité des remb. (6)	Profil d'amo. (7)	Possi. remb. antici. partiel O/N	Catég. empr (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riiel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					800 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					800 000,00									
PROGRAMMES DIVERS 06 CA(N°004UT019PR)	CREDIT AGRICOLE	13/06/2006		31/03/2007	700 000,00	F		4,37		euro	T	C		
3 LOGEMENTS JOURFIER(N *14000000000434496)	CREDIT MUTUEL	05/01/2017		31/03/2017	100 000,00	F		0,85		euro	T	C		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
Total général					800 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : Montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autre à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2020										
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catég. emprunt après couv. éventuelle (3)	Capital restant dû au 1/1/2020	Durée résid. (années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niv. de taux date de vote (6)	Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				577 528,93					32 941,67	22 353,27	
1641 Emprunts en euros (Total)				577 528,93					32 941,67	22 353,27	
PROGRAMMES DIVERS 06 CA(N°004UT019PR)				501 893,92	17,01	F		4,37	20 387,19	21 601,69	
3 LOGEMENTS JOURFIER(N *1400000000434496)				75 635,01	7,00	F		0,85	12 554,48	751,58	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)											
Total général				577 528,93					32 941,67	22 353,27	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire JOCS1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé <small>(Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat)</small> (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A								
Barrière simple B								
TOTAL B								
Option d'échange C								
TOTAL C								
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D								
TOTAL D								
Multiplicateur jusqu'à 5 E								
TOTAL E								
Autres types de structure F								
TOTAL F								
TOTAL GENERAL								

(1) répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)(11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A						
Barrière simple B						
TOTAL B						
Option d'échange C						
TOTAL C						
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D						
TOTAL D						
Multiplicateur jusqu'à 5 E						
TOTAL E						
Autres types de structure F						
TOTAL F						
TOTAL GENERAL						100,00

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 1/1/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B		I 38 285,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		34 000,00
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		34 000,00
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 285,00
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		4 285,00
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité		4 285,00
139	<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	38 285,00	83 222,68		121 507,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b		179 039,44
	Ressources propres externes de l'année (a)		79 000,00
10222	F.C.T.V.A.		64 000,00
10223	T.L.E.		
10226	Taxe d'aménagement		15 000,00
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13156	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
13256	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subventions d'investissement non transférables		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)		100 039,44
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. dépréciation immobilisations		
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréciation comptes de tiers		
59	Prov. dépréciation comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement		100 039,44

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	179 039,44	136 858,88	221 437,96	306 466,92	843 803,20

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	121 507,68
Ressources propres disponibles (IV)	843 803,20
Solde (V = IV - II) (6)	722 295,52

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)
Année	Profil							
TOTAL GENERAL					1 393 263,00	1 359 495,27		
164 Emprunts auprès des établissements de crédit					1 393 263,00	1 359 495,27		
1641 Emprunts en euros					1 393 263,00	1 359 495,27		
2019			FDI HABITAT - BOOSTER	CAISSE DEPOTS ET	112 000,00	106 712,52	18,77	A
2019			FDI HABITAT - PLAI	CAISSE DEPOTS ET	421 155,00	411 031,15	38,78	A
2019			FDI HABITAT - PLAI FONCIER	CAISSE DEPOTS ET	52 827,00	51 821,35	48,79	A
2019			FDI HABITAT - PLUS	CAISSE DEPOTS ET	693 665,00	678 269,49	38,78	A
2019			FDI HABITAT - PLUS FONCIER	CAISSE DEPOTS ET	113 616,00	111 660,76	48,79	A

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Taux (3)	Index (4)	Taux actuar. (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital
								6 305,56	33 925,82
								6 305,56	33 925,82
								6 305,56	33 925,82
Fixe		0,600	Fixe		0,600		1,000000	640,28	5 319,20
Fixe		0,200	Fixe		0,200		1,000000	822,06	10 144,10
Fixe		0,200	Fixe		0,200		1,000000	103,64	1 007,66
Fixe		0,600	Fixe		0,600		1,000000	4 069,62	15 487,88
Fixe		0,600	Fixe		0,600		1,000000	669,96	1 966,98

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L.2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
Fonctionnement					
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	AUTIGNAC EN FETE	Pers. droit privé : Associations	2 000,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	CANTILENE D'AUTIGNAC	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	CLUB COQUILLADE	Pers. droit privé : Associations	500,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE SCOLAIRE	Pers. droit privé : Associations	3 000,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	DONNEURS DE SANG	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	JEUNESSE AUTIGNAC	Pers. droit privé : Associations	500,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	DIANE	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	OMNI SPORTS	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	PARENTS D'ELEVES	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	PETANQUE CLUB	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	ART'IGNAC	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	COMMANDERIE DU FAUGERES	Pers. droit privé : Associations	100,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	PIERRES SECHES	Pers. droit privé : Associations	200,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	LA BOULE DU HAUT LIBRON	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	LA CHASSE	Pers. droit privé : Associations	250,00

(1) indiquer l'article d'imputation de la subvention;

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention;

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2		2,00	2,00		2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1		1,00	1,00		1,00
SECRETAIRE DE MAIRIE	B	1		1,00	1,00		1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2	2,21	4,21	4,21		4,21
ADJOINT TECHNIQUE	C		2,21	2,21	2,21		2,21
AGENT MAITRISE	C	2		2,00	2,00		2,00
FILIERE SOCIALE (d)		1		1,00	1,00		1,00
ATSEM	C	1		1,00	1,00		1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		5	2,21	7,21	7,21		7,21

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail=100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)				45 000,00		
AGENT PROPRETE	C	TECH		15 000,00	A	CONTRAT FORM
AGENT PROPRETE	C	TECH		15 000,00	A	CONTRAT FORM
AGENT TECHNIQUE/ECOLE	C	TECH		15 000,00	A	CONTRAT FORM
TOTAL GENERAL				45 000,00		

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels .

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser) .

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTES DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Autres organismes de regroupement			
AMF (Association MAIRES FRANCE)	18/04/2011	SANS FISCALITE	164,06
CFMEL	18/04/2011	SANS FISCALITE PROP	485,57
CAUE HERAULT	18/04/2011	SANS FISCALITE PROP	114,00
HERAULT ENERGIES groupement comman	01/01/2019	SANS FISCALITE	25,00
Autres organismes de regroupement			
HERAULT ENERGIES adhesion herault ene	01/01/2019	SANS FISCALITE	316,50
HERAULT ENERGIES achat energie	01/01/2019	SANS FISCALITE	38,32

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ,TPU,TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal.	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	1 431 000,00	%	% 14,11	%	201 914,00	%
TFPB	946 200,00	%	% 22,13	%	209 394,00	%
TFPNB	41 548,00	%	% 70,42	%	41 548,00	%
CFE		%	%	%		%
TOTAL	2 418 748,00	%			452 856,00	%

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation : 23/06/2020

Présenté par M. MARCHI Jean-Claude, Maire,
A AUTIGNAC le 30/06/2020
M. MARCHI Jean-Claude, Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordianire.
AAUTIGNAC, le 30/06/2020

Les membres du Conseil Municipal

Certifié exécutoire par M. MARCHI Jean-Claude, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/07/2020 et de la publication le 01/07/2020

AAUTIGNAC, le 30/06/2020